



**République Française**  
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DÉCISION N° DC.21.029**  
**(annule et remplace la décision n° DC.20.052)**

portant sur  
**Le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal  
d'Ingré à Monsieur C R**

Le Maire,

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.19.019 du conseil municipal en date du 1er septembre 2019 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Monsieur C R  
tendant à renouveler une concession de terrain individuelle dans le  
cimetière

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : il est décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 50 ans, de deux mètres carrés superficiels, n° 1312, enregistrée sous le n° 518, à compter du 12 octobre 2020 pour valoir à compter du 20 août 2020.

**Article 2** : Cet emplacement est accordé à titre de :

- renouvellement de la concession accordée le 20 août 1990

**Article 3** : La concession est attribuée moyennant la somme totale de trois cent soixante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes (362,93 €) qui a été versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 21 octobre 2020.

**Article 4** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Monsieur C R

A Ingré, le **02 AVR. 2021**



Le Maire,

Christian DUMAS.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'État le : **02 AVR. 2021**

Publié ou notifié-le : **02 AVR. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte à classer**

DC-21-029

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-02T09-34-17.00 ( MI229309082 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210402-DC-21-029-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal d'Ingré à M. C' : R

Date de décision : 02/04/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : DC.21.029 - décision modificative  
concession R C PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/21 à 09:34

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 02/04/21 à 09:34

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 09:37